

Québec, le 28 juillet 2015

Monsieur Sébastien Ross, directeur par intérim
Gestion de la faune, Bas-Saint-Laurent
Secteur des Opérations régionales, secteur sud-est
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
92, 2e Rue Ouest, bureau 207
Rimouski (Québec) G5L 8B3

**Objet : Projet de réaménagement de la route 132 et de reconstruction du pont
Arthur-Bergeron à Grand-Métis et à Sainte-Flavie**

Monsieur,

Dans le contexte de la médiation concernant le Projet de réaménagement de la route 132 et de reconstruction du pont Arthur-Bergeron à Grand-Métis et à Sainte-Flavie et des plus récentes discussions qui se sont déroulées jusqu'à maintenant (voir les comptes rendus DT3, DT4 et DT5, ci-joints), le commissaire responsable souhaiterait recevoir vos commentaires par rapport aux propositions du requérant en ce qui a trait aux travaux envisagés par le ministère des Transports du Québec dans la rivière Mitis. Le commissaire responsable est déjà en contact régulier avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. François Robert-Nadeau, qui nous a recommandé votre ministère pour des demandes d'information.

Les questions suivantes vous sont donc soumises :

- Au regard de la présence éventuelle d'une pile du pont dans la rivière et de l'empiétement sur l'habitat du poisson, que pense le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de déplacer de quelques mètres cette pile vers la rive est pour éviter le chenal principal d'écoulement, où une petite fosse à saumon se trouverait ?
- Afin d'informer le plus justement possible les participants à la médiation, pourriez-vous expliquer par écrit la façon de procéder du Ministère pour déterminer une éventuelle compensation et quelles pourraient être les possibilités dans la rivière Mitis, notamment dans le tronçon en aval de la centrale de la Mitis-2 ?

..2

- Plus spécifiquement, est-ce qu'une reconstruction de la barrière de protection du saumon en aval de la centrale de la Mitis-2, comme suggéré par le requérant en guise de mesure compensatoire, est envisageable et pourrait faire l'objet de discussions entre le ministère des Transports du Québec, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Les Immeubles BoisBrillant inc. et Hydro-Québec, l'exploitant de la centrale ?
- En quoi la tenure privée des terres visées (rives et lit de la rivière) pour la construction du pont pourrait influencer sur les exigences gouvernementales, le cas échéant ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

c.c. M. François Robert-Nadeau, MDDELCC